

18^e Session de l'Assemblée générale de
l'UICN – l'Union mondiale pour la nature
Perth, Australie 28 novembre-5 décembre 1990

18.17 Dynamique démographique et demande de ressources

REAFFIRMANT la Résolution 16.3 sur la population et la Stratégie mondiale de la conservation, et la Résolution 17.17 sur la population, adoptées respectivement par les 16^e et 17^e sessions de l'Assemblée générale de l'UICN;

SE FELICITANT des mesures prises par l'UICN, avec l'appui d'organismes d'aide au développement et de fondations privées et en collaboration avec des organisations compétentes en matière de démographie, notamment le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et la Fédération internationale pour la planification familiale, en vue d'instaurer une meilleure compréhension des interactions complexes entre population, utilisation durable et gestion des ressources naturelles;

CONSIDERANT que l'on n'a pas suffisamment mis l'accent sur l'interdépendance cruciale entre la population et les ressources naturelles dans les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra en 1992;

CONSIDERANT EN OUTRE que les progrès vers la stabilisation de la population mondiale ont été plus lents que prévus et que, dans de nombreux pays, les pressions démographiques, la pauvreté extrême et la dégradation de l'environnement constituent des obstacles au développement durable, alors que dans les pays plus développés, la surconsommation des ressources et, dans certains cas, les pressions démographiques ont entraîné une détérioration locale et nationale de l'environnement et contribué à une dégradation rapide de l'environnement mondial;

L'Assemblée générale de l'UICN - l'Union mondiale pour la nature, réunie du 28 novembre au 5 décembre 1990 à Perth, Australie, pour sa 18^e session:

1. PRIE INSTAMMENT les gouvernements membres, les autres membres de l'UICN, ainsi que le directeur général, de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que les problèmes de population reçoivent un rang élevé de priorité lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 et pour que les questions liées à l'environnement, y compris aux systèmes entretenant la vie humaine, occupent une place tout aussi importante à la Conférence internationale des Nations Unies sur la population de 1994;
2. DEMANDE INSTAMMENT aux membres de prendre des mesures concrètes afin d'intégrer les problèmes démographiques et écologiques, en créant des liens de coopération avec les organisations compétentes, notamment au niveau local, afin d'accroître la sensibilisation du public, de participer à des projets de démonstration et de faire rapport sur les expériences apportées par ces projets;
3. ENCOURAGE les membres et le secrétariat de l'UICN à continuer de donner l'impulsion en étudiant et en lançant des actions sur les relations entre:
 - a. la croissance et la répartition de la population, les ressources naturelles non renouvelables et la qualité de vie possible;
 - b. les tendances démographiques et la survie des autres espèces;
 - c. la taille des familles, les changements du comportement social et culturel, des technologies et des modes d'utilisation des ressources;
 - d. la gestion des ressources naturelles et la santé, en particulier la morbidité et la mortalité infantiles;
 - e. la surconsommation, l'urbanisation, la paupérisation rurale et les options d'utilisation durable et de gestion des ressources.
 - f. les femmes dans le développement et leur rôle pour assurer la pérennité de l'environnement.

18^e Session de l'Assemblée générale de
l'UICN – l'Union mondiale pour la nature
Perth, Australie 28 novembre-5 décembre 1990

4. PRIE le directeur général et le secrétariat de l'UICN, en orientant les gouvernements sur la formulation et la mise en oeuvre de stratégies nationales de conservation, de prendre toutes les mesures appropriées afin que, dans le processus de planification, il soit tenu compte des caractéristiques démographiques d'un pays, y compris la croissance, la distribution, l'urbanisation, la répartition age-sexe, la taille des familles, la morbidité, la mortalité, la migration et la structure de la main d'oeuvre, et que les pressions imposées aux ressources par la démographie soit analysées, non seulement sous l'angle de l'utilisation durable et de la gestion, mais aussi sous celui de la qualité de vie, telle que définie par la Déclaration universelle des droits de l'homme et sous celui de la santé défini par l'organisation mondiale de la santé.
5. ADOPTE les propositions relatives au Programme pour la population et les ressources naturelles formulées au paragraphe AI et à l'annexe 2 du projet de Programme de l'UICN 1991-1993.
6. CHARGE le directeur général, dans la limite des ressources disponibles, d'élargir le Programme pour la population et les ressources naturelles, afin de favoriser notamment:
 - a. des activités plus efficaces, englobant des études de cas au niveau local; l'expérimentation et la présentation de rapports sur des projets intégrant démographie et environnement au niveau local et l'inclusion systématique de la dimension démographique dans toutes les stratégies nationales de conservation;
 - b. l'élargissement du réseau de partenaires et de spécialistes;
 - c. l'amélioration de la compréhension des relations entre la population et la base de ressources naturelles mondiales, en mettant un accent particulier sur la taille et la croissance des populations ainsi que sur l'inégalité d'accès et d'utilisation des ressources naturelles dans le monde;
 - d. les programmes académiques, en collaboration avec les institutions appropriées du monde entier, afin de promouvoir la compréhension théorique de ces problèmes;
 - e. le développement des ressources humaines locales, dans les différents pays et régions du monde, en organisant des programmes et des ateliers de formation, ainsi que des cours de formation informels et des échanges d'expériences entre les décideurs politiques et les responsables de projets;
 - f. la fourniture d'avis et d'encadrement à tous les autres programmes de l'UICN qui doivent tenir compte de la dimension démographique dans leurs activités.